

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Centre-Val de Loire

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

N°51- du 6 décembre 2024



ÉDITO

Emmanuelle FOUJU

Directrice adjointe chargée de la
qualité et de la gestion des risques
au CH de Chartres

Transformer les échecs en succès !

Les événements indésirables graves associés aux soins représentent un enjeu majeur pour la sécurité des patients et la qualité des soins. La détection précoce et la déclaration systématique de ces incidents doivent être encouragées et non blâmées, car elles favorisent l'analyse et la compréhension des erreurs, qui faciliteront ensuite la mise en place des mesures correctives. Il faut donc communiquer en toute transparence sur le sujet, ne serait-ce que pour déculpabiliser les soignants, qui craignent trop souvent la sanction.

La culture qualité ne se limite pas aux obligations réglementaires des établissements de santé. La direction hospitalière doit montrer l'exemple en positionnant la sécurité au cœur de ses priorités. La qualité des soins et la gestion des risques doivent être un pilier stratégique de la politique de chaque établissement. La structuration des équipes référentes est également un paramètre déterminant. Ces acteurs de terrain doivent être mieux reconnus et mieux connus des soignants qui doivent, de leur côté, être mieux informés et mieux outillés. La démarche qualité est une initiative collective.

La détection, la déclaration et la résolution des événements indésirables associés aux soins nécessiteront par ailleurs une collaboration plus étroite entre les établissements de santé implantés sur un même territoire, les agences régionales de santé et la Haute Autorité de santé. Nous poursuivons tous le même objectif : optimiser les pratiques cliniques et organisationnelles dans le seul intérêt des patients et des soignants.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Luc Dalmasso, président de la CME
du CH de Blois

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une unité de cardiologie
ambulatoire a ouvert à Chartres

Chute des seniors : l'Indre et le Loir-et-
Cher se mobilisent

Indre-et-Loire : une équipe mobile
pédopsy lancée au CH de Chinon

Centre-Val de Loire : les urgentistes se
réunissent en comité technique

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

11 713 386 euros : montant engagé au
titre du Plan d'aide à l'investissement des
Ehpad en Centre-Val de Loire en 2024

LA MÉTÉO SANITAIRE

Légionellose : un « niveau élevé » dans
la région

Grippe et bronchiolite :
il est toujours temps de vacciner !

VOEUX DE LA DG ARS

Inscrivez-vous maintenant !

EN BREF

Cher : le CH Jacques Cœur a fêté ses 30
ans

Loiret : une salle d'intervention ultra-
moderne pour la clinique de l'Archette

Loir-et-Cher : bientôt des « green teams »
au sein des 15 Ehpad de SEPIA 41

Intérim médical et tarifs plafonnés : quelle
suite après la décision du Conseil d'Etat ?

EN PRATIQUE

PrEP : comment la prescrire ?

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Conférence sur l'autisme et le bien-être à
Châteauroux

Conférence sur les perturbateurs
endocriniens à Pithiviers

Un échange sur la violence dans la santé à
Chartres

Une matinale parentalité à Tours

Ciné-débats sur la surdicécité à Tours

Webinaire sur les directives anticipées

LE COIN RH

Sophie Schumm, directrice de l'EHPAD

Pierre Mondine d'Outarville



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Dr Luc Dalmasso

Président de la CME
du CH de Blois

« Il faut passer de la culture de la faute à la culture de l'erreur »

Dans notre entretien de la semaine, le Dr Luc Dalmasso évoque les voies de progrès en matière de signalement et de traitement des événements indésirables graves associés aux soins dans les établissements de santé. Il dévoile également ses attentes vis-à-vis des tutelles, dont il attend notamment un meilleur accompagnement. Explications.

Quels sont les principaux enjeux en matière de gestion des EIGS ?

Il faut changer la représentation des événements indésirables graves associés aux soins. Cette évolution suppose notamment de passer de la culture de la faute à la culture de l'erreur qui est moins anxiogène et moins culpabilisante pour les soignants. La peur de la sanction est un facteur dissuasif qui explique – en partie – les réticences de certains professionnels. Les choses doivent probablement être clarifiées et dédramatisées. La détection, le signalement et le traitement des EIGS participent d'une démarche d'amélioration continue qui profite au plus grand nombre. Une fois identifiées, les erreurs commises permettent aux établissements de déployer des mesures correctives pour circonscrire le risque, et améliorer la qualité et la sécurité des soins. Il faut oser signaler les EIGS, mais aussi communiquer positivement sur le sujet, pour transformer les échecs en succès.

Comment faire de ce sujet un axe structurant des politiques de qualité et de sécurité des établissements de santé ?

La qualité fait partie intégrante des soins. Chaque structure hospitalière doit donc se saisir de cet enjeu majeur. Le CH de Blois en a fait un pilier stratégique de son projet d'établissement. La démarche qualité est portée de manière proactive par la direction hospitalière, mais elle est aussi appuyée par des référents impliqués, qualifiés et compétents, qui peuvent accompagner et soutenir les soignants dans leurs initiatives. Pluridisciplinaire par essence, la problématique des EIGS revêt également une dimension inter-hospitalière, notamment au sein du GHT, ce qui n'est pas toujours simple. Une chose est sûre : la situation exige une vision commune et des actions mieux coordonnées au niveau territorial pour prévenir et traiter plus efficacement les incidents. La volonté de travailler ensemble sera un paramètre déterminant dans la conduite du changement. L'impulsion doit venir des plus hautes instances de décision. Elle doit aussi être suivie dans le temps.

Comment embarquer efficacement tous les soignants dans la démarche qualité ?

Une politique managériale forte, consolidée par des ressources et des outils dédiés en interne, est un prérequis indispensable. C'est même une condition sine qua non pour acculturer les équipes soignantes et développer la culture de la déclaration des événements indésirables associés aux soins. Encore une fois, la Commission médicale de l'établissement doit montrer l'exemple. Il faut relayer des messages positifs et engageants pour encourager les signalements et déployer les actions correctives. Si le chef de service prône la qualité au quotidien, toutes ses équipes suivront. Il en résulte un effet synergique qui se propage dans toutes les strates de l'organisation. La démarche qualité ne concerne pas uniquement les EIGS. Elle s'inscrit dans un cadre plus large qui englobe les retours d'expérience et les revues de morbi-mortalité. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles dans le milieu hospitalier. Ces actions permettent de redonner du sens aux différents métiers, mais également de revaloriser la mission de soins et le service public de santé.

« Il faut oser signaler les EIGS, mais aussi communiquer positivement sur le sujet »

Quels sont les principaux axes d'amélioration des établissements de santé ?

Il faut fournir un effort de méthode, ne serait-ce que pour mieux caractériser les événements indésirables associés aux soins, car un tiers des signalements effectués ne sont pas justifiés ou non exploitables. Un travail de fond doit donc être mené pour améliorer la maîtrise des règles et des critères de la déclaration. Nous attendons également des conclusions plus rapides de la part des autorités compétentes, Agence régionale de santé et Haute Autorité de santé confondues, mais aussi un meilleur accompagnement de la part de la Structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients, notamment dans les cas les plus complexes où les défaillances et les mesures rectificatives n'auraient pas pu être clairement identifiées. Chaque GHT devrait par ailleurs se doter d'une cellule qualité. Cela permettrait de déployer un cadre général et des référentiels communs pour tous les établissements du territoire concerné. Ce serait aussi un moyen pertinent de mieux accompagner les plus petites structures de soins qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires.

NB : un événement indésirable grave associé aux soins est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent, y compris une anomalie ou une malformation congénitale (art. R. 1413-67 du [décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016](#)).

EIGS : près de la moitié des erreurs pourraient être évitées

4 083 EIGS ont été officiellement déclarés en 2023... soit une hausse de 71 %. Dans son dernier [rapport annuel sur le sujet](#), la Haute Autorité de santé relativise toutefois cette hausse

spectaculaire des événements indésirables graves associés aux soins. « Elle ne signifie pas que leur nombre augmente, mais plutôt que les professionnels de santé déclarent plus, car ils ont une meilleure connaissance du dispositif et une meilleure culture en matière de sécurité de soins », écrit-elle, non sans rappeler une donnée essentielle : près de la moitié des EIGS pourraient être évitées si les recommandations de bonnes pratiques étaient mieux respectées. Autre tendance lourde, les erreurs liées à des procédures interventionnelles, chirurgicales ou anesthésiques, ont été plus souvent signalées que les erreurs médicamenteuses qui ont longtemps dominé ce classement. Au-delà du constat, la HAS réclame des efforts continus pour renforcer la sécurité des patients et améliorer la qualité des soins, afin de mieux prévenir les incidents futurs.



Vœux de la DG ARS le 9 janvier 2025 : abonnés de la Lettre Pro, inscrivez-vous maintenant !

Vous êtes de plus en plus nombreux à lire la Lettre Pro et nous en sommes ravis !

Pour vous remercier et faire plus ample connaissance, nous vous proposons de participer à la soirée des vœux de la Directrice générale de l'ARS qui se tiendra le jeudi 9 janvier à Orléans, de 18h30 à 20h30. Tous nos abonnés et lecteurs pourront s'inscrire : quelle que soit votre activité, votre profession, votre responsabilité dans le système de santé vous êtes le / la bienvenue ! Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles. Aucune invitation ne sera diffusée par mail ni par courrier aux acteurs du système de santé, inscription exclusivement via la Lettre.

[Pour s'inscrire, c'est ici.](#)

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une unité de cardiologie ambulatoire a ouvert à Chartres

Indre-et-Loire : une équipe mobile pédopsychiatrie lancée au CH de Chinon



Le CH de Chartres a ouvert, mercredi dernier, une nouvelle unité de cardiologie ambulatoire avec ou sans rendez-vous (UCASAR). Celle-ci a été inaugurée le 29 novembre par la Directrice générale de l'ARS Clara de Bort, le maire de Chartres Jean-Pierre Gorges et le directeur des hôpitaux de Chartres Pierre Best. « Nous nous sommes aperçus que, à la suite du Covid-19 et du confinement, des patients ne venaient pas à l'hôpital malgré des symptômes, explique le Dr Franck Albert, médecin chef du service de cardiologie au CH de Chartres. Et quand ils arrivent à l'hôpital, on observe une surmortalité estimée à 25 % à cause de maladies cardiovasculaires. » L'UCASAR vise donc à réduire les délais de rendez-vous chez un cardiologue – 140 jours dans la région Centre-Val de Loire – en proposant un rendez-vous dans les 48 heures dans cette unité adaptée. L'accès à cette nouvelle unité est possible après adressage par un médecin. « Le cardiologue peut faire une consultation et une échographie cardiaque ou un coroscanner (scanner des artères coronaires). Grâce à ces examens, on peut cibler le risque cardiovasculaire du patient et programmer si nécessaire un acte invasif », poursuit le Dr Albert. L'UCASAR devrait permettre de recevoir 5 000 patients par an en ambulatoire (arrivée le matin, sortie l'après-midi), 20 places sont ouvertes dans ce cadre. La nouvelle unité reçoit aussi des patients sans rendez-vous, ce qui devrait permettre de réduire les hospitalisations et les passages aux urgences. « Nous avons déjà pris le virage de l'ambulatoire et réalisons 95 % des coronographies en ambulatoire et 70 % des angioplasties. Les patients reçus en ambulatoire voient un médecin avant de sortir et disposent d'un



Face à la hausse de la demande de soins pédopsychiatriques sur son territoire, le Centre hospitalier de Chinon a créé, en réponse à un appel à projet de l'ARS Centre-Val de Loire, une unité de pédopsychiatrie mobile pour « aller vers » les bébés et adolescents en souffrance psychologique et leurs familles. « L'équipe mobile périnat-ado, qui a démarré son activité en octobre, va permettre d'aller au domicile de ces bébés de 0 à 3 ans souffrant de troubles psychologiques ou d'adolescents de 11 à 18 ans ayant des troubles de l'humeur qui sont en état de crise ou sont en refus scolaire anxieux », détaille Violaine Mizzi, directrice du CH du Chinonais. Les professionnels de santé ou la famille de l'enfant vivant dans le 3e secteur d'Indre-et-Loire (Chinon et ses alentours) pourront solliciter l'équipe mobile qui pourra, après validation du médecin de l'équipe mobile, rencontrer le jeune patient à son domicile ou dans un lieu neutre. « Il ne s'agira pas d'intervention pour des situations d'urgence, explique le Dr Doriane Ferreira, pédopsychiatre référente de ce projet. L'idée est de nouer contact avec le patient à domicile et de faire en sorte qu'il soit adressé et pris en charge ensuite en CMP, au centre Oreste ou à l'hôpital pour ados de Bretonneau de Tours. » Ces interventions à domicile, qui s'effectueront en binôme de soignants (infirmier et/ou assistant social et/ou psychologue), permettent de découvrir l'environnement de ces bébés ou ados. L'unité mobile dispose d'un budget de 216 000 euros pour 2024. Elle prévoit de réaliser environ 700 visites par an. Pour contacter l'EMPA : 02 47 93 76 83 ou empa@ch-chinon.fr

suiwi à distance grâce à une application ou SMS. L'aménagement des locaux de la nouvelle unité, au 2e étage de l'hôpital Pasteur, a nécessité neuf mois de travaux et a coûté 1,4 million d'euros mais les recettes attendues devraient permettre de financer l'opération.

Chute des seniors : l'Indre et le Loir-et-Cher se mobilisent



Après l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et l'Indre ont organisé la semaine dernière une journée de prévention des chutes des personnes âgées, à l'initiative de l'ARS de Centre-Val de Loire, de l'Equipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie (ERVMA) et des conseils départementaux. Depuis septembre 2022, l'ERVMA est chargée par l'ARS de coordonner la mise en œuvre du Plan antichute sur le territoire régional, dont l'objectif est de réduire de 20 % les chutes mortelles et celles entraînant des hospitalisations des personnes de plus de 65 ans à l'horizon 2026. Le 26 novembre, un forum ouvert aux professionnels de santé et au public s'est tenu à Ardenes (Indre), qui a réuni une centaine de personnes. Ce rendez-vous a été l'occasion de présenter sur les stands et lors de tables rondes les principaux dispositifs déjà mis en place sur le territoire avec le remboursement des prescriptions d'activité physique adaptée à la Maison Sport Santé de la Brenne, du projet « 1,2,3 Marchez » déployé à la MSP du Pays Blancois pour encourager les seniors à reprendre la marche ou encore d'évoquer les actions de l'équipe mobile de réadaptation du Berry (CH d'Issoudun). Le 28 novembre, un forum du bien vieillir a été organisé à Vendôme avec une matinée à destination de

Centre-Val de Loire : les urgentistes se réunissent en comité technique



Une cinquantaine d'acteurs de la médecine d'urgence de Centre-Val de Loire, dont les 26 chefs de service des urgences de la région, ont participé, le 28 novembre dernier, au Comité technique régional des urgences (CTRU) réuni à Blois au Conseil départemental de Loir-et-Cher. Cet échange a permis de partager les sujets d'actualité comme la prise en charge des infarctus et des AVC dans la région mais aussi de faire un focus sur la prise en charge des personnes âgées aux urgences (15 à 20 % des passages). Le Pr Said Laribi, chef du pôle Urgences-Médecine légale au CHRU de Tours, a présenté le bilan de ses trois années de mandat à la présidence du Comité d'allocation des ressources et d'organisation de la médecine d'urgence (CAROMU). Les responsables des services d'urgence de la région ont également pu échanger sur le prochain renouvellement des autorisations d'activité sanitaire. « Nous avons évoqué la possibilité de créer des antennes d'urgence, ouvertes 12 ou 14 heures par jour, explique le Pr Laribi. Ces antennes pourraient être créées là où l'activité est fragile ou dans les services touchés par la pénurie médicale ou paramédicale. » Alors que la fréquentation des urgences est repartie à la hausse avec **815 500 passages en 2023**, après un repli en 2020 lié à l'épidémie de Covid, la question de la réorientation des patients sans motifs graves identifiés, a notamment été abordée. « Il faut arrêter de dire que 40 % des patients n'ont rien à faire aux urgences, affirme le Pr

tous les professionnels de santé du Loir-et-Cher. Le Pr Bertrand Fougère, professeur de gériatrie et de gérontologie, chef du pôle vieillissement au CHRU de Tours, a rappelé l'importance de la prévention pour vieillir en bonne santé. Les initiatives de la CPTS du Vendômois, de la Maison Sport Santé de Barillet-Vendôme et du CH Vendôme-Montoire ont été mises à l'honneur. L'après-midi était, quant à lui, entièrement ouvert au public. Ces deux rendez-vous ont permis de rappeler l'importance de repérer les risques de chute et d'alerter, d'aménager les logements des personnes âgées et d'encourager les seniors à pratiquer une activité physique adaptée, la meilleure arme antichute.

Laribi, mais 15 à 20 % des patients qui ne présentent pas de motif grave pourraient être réorientés vers le SAS pour une prise en charge dans les 48 heures. » Le CTRU a par ailleurs permis de présenter les unités mobiles hospitalières paramédicalisées (UMH-P), associant un ambulancier et un infirmier (sans médecin) expérimentées depuis novembre à Tours. L'objectif est de permettre au médecin régulateur du SAMU de faire appel à cette (UMH-P), lorsqu'il estime que le tableau clinique et le contexte ne requièrent pas obligatoirement l'intervention d'un médecin urgentiste.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

11 713 386 euros

C'est le montant total engagé au titre du Plan d'aide à l'investissement (PAI) des EHPAD de la région Centre-Val de Loire en 2024. Ce montant est supérieur à l'année précédente en raison de 2 millions d'euros qui étaient fléchés sur l'enveloppe 2023, mais ont été engagés sur 2024.

Six EHPAD, répartis entre le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Loir-et-Cher et le Loiret, ont bénéficié d'une subvention pour des projets immobiliers de reconstruction, extension ou construction neuve. Ces projets doivent permettre d'offrir aux résidents des conditions hôtelières de qualité et allant dans le sens du virage domiciliaire attendu des EHPAD, tout en améliorant les conditions de travail des professionnels. Les conseils départementaux participent également au financement de ces projets.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Légionellose : un « niveau élevé » dans la région

Avec 71 cas déclarés depuis le début de l'année 2024 (76 pour toute l'année 2023), la légionellose demeure à un niveau élevé de signalement en région Centre-Val de Loire. Cette tendance est comparable à l'échelle nationale où cette pathologie touche plus de 2 000 personnes par an. Dans 60 % des cas, aucune exposition particulière à risque n'est identifiée. C'est dans ce contexte, et conformément au Plan National Santé Environnement 4, que Santé publique France et le Centre national de référence pour les légionelles (Hospices Civils de Lyon) organisent sur deux ans une étude dénommée Légiodom, destinée à explorer la part potentielle de légionelloses dues aux contaminations à domicile via notamment les réseaux de distribution d'eau. L'ARS

Centre-Val de Loire est partenaire de cette étude, dont la finalité sera de développer de nouvelles actions pour mieux maîtriser le risque légionelle. Concrètement, les cas transmis à l'ARS via un signalement selon le schéma de « déclaration obligatoire » correspondant aux critères d'inclusion de l'étude se verront proposer l'intervention gratuite d'un laboratoire spécialisé qui se chargera d'effectuer des prélèvements à domicile. L'intérêt sera alors de croiser les résultats entre les souches identifiées dans l'environnement avec celles dénombrées sur les prélèvements biologiques respiratoires bas du cas. La collaboration entre l'ARS, les services hospitaliers et les familles des cas sera nécessaire afin que cette démarche soit pleinement opérationnelle. Plus d'information sur le risque légionelle : [Légionelles | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire](#)

Grippe et bronchiolite - il est toujours temps de vacciner !

La bronchiolite continue de gagner du terrain. Douze régions de l'Hexagone sont désormais en phase épidémique. Le Centre-Val de Loire a connu sa 2e semaine en phase épidémique avec, en semaine 48, un nombre de passages aux urgences hospitalières en hausse pour bronchiolite. Santé publique France observe, dans son dernier bulletin épidémiologique, que cinq régions hexagonales sont en pré-épidémie pour la grippe, l'Île-de-France étant entrée cette semaine en phase épidémique. Il est essentiel, comme l'a rappelé le ministère de la Santé dans un [DGS-Urgent](#) la semaine dernière, de renforcer la couverture vaccinale, qui était au 24 novembre en retrait dans la région (avec 10% de vaccins anti grippe remboursés en moins par rapport à la campagne précédente à la même date). [Toutes les informations sur la page dédiée la vaccination anti-grippale sur le site de l'ARS](#)

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

**Cher : le CH Jacques Cœur a
fêté ses 30 ans**

**Loir-et-Cher : bientôt des
« green teams » au sein des
15 Ehpad de SEPIA 41**



30 ans, ça se fête ! Le Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges a organisé ces dernières semaines un programme de festivités à l'occasion de son trentième anniversaire. Le 15 novembre dernier, les équipes accueillent Debbie Davis, chanteuse de la comédie musicale « Le Roi Lion », venue inaugurer une fresque du Roi Lion réalisée dans une salle d'attente de pédiatrie grâce à l'association Acuna Matata. La chanteuse a ensuite rencontré les enfants hospitalisés en pédiatrie, avant de leur proposer un concert aux petits puis aux grands en blouse blanche. Du 25 au 28 novembre, des visites guidées ont été organisées dans les services de l'hôpital. Le public a pu découvrir les coulisses du bloc opératoire, de la cuisine, la maternité, la pharmacie, la restauration, la blanchisserie... Lors de cette immersion inédite, ils ont échangé avec les professionnels. L'événement a été très apprécié et a rencontré un franc succès, avec plus de 100 inscriptions pour découvrir l'établissement. Le 29 novembre, des food-trucks se donnent rendez-vous à l'hôpital et tous les membres du personnel ont partagé un repas offert par le CH. Enfin, samedi dernier, près de 1 000 hospitaliers et proches ont assisté au Prado à un match du Tango Bourges Basket contre l'ASVEL. Cet événement était organisé par le CH Jacques Cœur pour « remercier tous les professionnels pour leur engagement au service de la population 24h/24 et 7j/7 ».

Loiret : une salle d'intervention ultra-moderne pour la clinique de l'Archette



Sépia 41, groupement qui fédère 15 EHPAD publics du Loir-et-Cher (1 230 places d'hébergement, 850 emplois) a signé une convention avec l'ARS Centre-Val de Loire, dans laquelle il s'engage à développer l'urbanisme favorable à la santé. « Dans le cadre du changement climatique et de la transition écologique des soins, il apparaît nécessaire de repenser les EHPAD de demain », précise le préambule de cette convention. Parmi les objectifs affichés, Sepia 41 s'engage à développer une dynamique autour de l'urbanisme favorable à la santé environnementale. Les directeurs des établissements et agents de Sépia seront tous formés d'ici à février 2025 sur ces questions dans le cadre d'un atelier collaboratif [Plan Health Faire®](#). « Nous allons créer des green teams dans tous les établissements et constituer des groupes de travail inter-établissements », explique Stéphanie Lecharpentier, responsable de l'EHPAD Le Grand Mont (Le Controis-en-Sologne), selon laquelle une phase d'acculturation est nécessaire. Au cours d'une récente assemblée générale, plusieurs grandes thématiques sont déjà ressortis portant sur l'alimentation durable avec le choix de produits locaux ou encore la transformation des mobilités pour éviter les transports thermiques individuels...). Le groupe Sepia 41 entend par ailleurs intégrer la santé environnementale comme axe central de la stratégie de son pôle immobilier, en créant un parcours immobilier « Bâtiment durable » moins énergivores et résilient aux phénomènes climatiques (inondations, canicules...). Le groupement s'appuie notamment sur un conseiller en transition énergétique et écologique en santé. Enfin, Sépia 41 entend développer et construire des actions en lien avec les acteurs du territoire,



La Clinique de l'Archette (groupe Elsan), située à Olivet (Loiret), a inauguré la semaine dernière une salle hybride de dernière génération dédiée aux pathologies vasculaires. Cette nouvelle salle d'intervention est dotée d'équipements ultra-modernes pour réaliser des opérations plus précises et moins invasives, précise le groupe. Ce nouvel espace associe les caractéristiques d'une salle de bloc opératoire à celle d'une salle de radiologie de pointe. Ce nouveau lieu d'intervention présente plusieurs autres avantages : l'exposition aux rayons X est aussi faible que possible et les patients et personnels soignants bénéficient d'une meilleure radioprotection. « Grâce aux nouveaux outils informatiques de la salle, les chirurgiens disposent d'images 2D et 3D pour les guider, effectuer les gestes mini invasifs et vérifier en temps réels l'efficacité de ceux-ci », précise également le groupe. Ces nouveaux équipements devraient permettre dans de nombreux cas un retour à domicile plus rapide, après seulement trois jours d'hospitalisation.

notamment des Contrats locaux de santé. Pour ce projet, le groupement percevra un financement de 25 000 euros par an pendant trois ans de l'ARS Centre-Val de Loire.

Intérim médical et tarifs plafonnés : quelle suite après la décision du Conseil d'Etat ?



Dans une décision rendue le 28 novembre, le Conseil d'Etat enjoint le gouvernement de revoir dans les six mois les modalités du plafonnement de la rémunération de l'intérim médical. En 2018, le gouvernement avait adopté un décret pour plafonner à 1 390 euros brut les tarifs des médecins intérimaires dans le secteur public pour une garde de 24 heures. Dans sa décision, la plus haute juridiction administrative du pays juge qu'« il incombe au pouvoir réglementaire » de prendre en considération « l'ensemble des dépenses susceptibles » d'être engagées au titre d'une mission de travail temporaire, et ce « en tenant compte tant de la rémunération du praticien et des frais afférents que de la rémunération des services de l'entreprise de travail temporaire ». « Cette décision ne remet pas en cause le principe d'encadrement de la rémunération des praticiens intérimaires, bien au contraire, analyse la DGOS. Le Conseil d'Etat considère ainsi que les règles relatives à l'encadrement de l'intérim médical (plafonnement du montant journalier des dépenses des établissements) sont proportionnées et justifiées et vient confirmer que le législateur est fondé à encadrer les dépenses d'intérim. »

Comment prescrire la PREP ?

En juillet dernier, la Haute Autorité de santé a publié une [fiche de bonne pratique](#), élaborée avec l'ANRS-Inserm et le Conseil national du Sida et des hépatites virales (CNS), sur le traitement préventif pré-exposition de l'infection par le VIH. Dans ce document, elle rappelle que « tout médecin peut prescrire la PrEP du VIH ». « Toute personne ayant un haut risque d'exposition au VIH doit pouvoir bénéficier de la PrEP », affirme la HAS. La PrEP a démontré son efficacité en prévention de l'infection par le VIH et chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) et chez les femmes transgenres, chez les hommes et les femmes dans les couples hétérosexuels sérodifférents pour le VIH, et en population générale fortement exposée – ou chez les personnes utilisatrices de drogues par voie intraveineuse. « Un bilan biologique initial doit être prescrit pour écarter une infection VIH déjà présente ou une insuffisance rénale contre-indiquant la prescription de TDF/FTC. La recherche d'autres IST est également recommandée, de même que l'évaluation du statut immunitaire vis-à-vis des hépatites virales », précise la HAS. Fin juin 2024, le nombre total de personnes de 15 ans et plus ayant déjà initié la PrEP en France s'élevait à 103 407 (soit 18 479 de plus que fin juin 2023), dont 2 912 en Centre-Val de Loire, selon les derniers résultats de l'étude Epi-Phare pilotée par la CNAM et l'ANSM.

APPELS À PROJETS

Renouvellement de la reconnaissance contractuelle des lits identifiés en soins palliatifs (LISP) pour les établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR)

La DRAC et l'ARS Centre-Val de Loire renouvellent leur appel à candidatures pour l'année 2025

Santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie

INCA - Appel à projets 2025 - Plan Zéro Exposition / Réduire les expositions dans les établissements accueillant des jeunes

AU PROGRAMME

Conférence sur autisme et bien-être à Châteauroux

Le **10 décembre**, à 14h, une conférence consacrée au bien-être de la personne autiste est organisée par l'association Pas à Pas Indre, dans l'amphithéâtre du Crédit Agricole de Coubertin de Châteauroux. Événement ouvert à tous. Renseignements au 06 98 45 78 42

Conférence sur les perturbateurs endocriniens à Pithiviers

Ciné-débats sur la surdicécité à Tours

Les **13 et 18 décembre**, l'Équipe Relais Handicaps Rares Centre Val de Loire et l'association Phare d'Ouest organisent 2 cinés-débat sur le thème de la surdicécité au mois de décembre à Tours avec la projection du film «Nemchou», qui signifie "En avant" en arabe. Le film retrace la traversée du désert Tunisien par des personnes atteintes de la double déficience sensorielle. Une première projection aura lieu le vendredi 13 décembre à 20h à l'amphithéâtre George-

Le **11 décembre**, à partir de 19h, la CPTS Beauce-Gâtinais organise une conférence sur les perturbateurs endocriniens et autres polluants environnementaux : quel impact pour la santé, avec Christian Velot, biologiste généticien moléculaire, à la salle des fêtes de Pithiviers. Ouverte aux professionnels de santé et au public. Inscription à cptsbeaucegatinais@gmail.com

Un échange sur la violence dans la santé à Chartres

Le **12 décembre**, de 9h à 13 h, le Conseil Territorial de Santé d'Eure-et-Loir se réunit séance élargie au format CNR Santé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chartres (5 bis Avenue Marcel Proust) pour évoquer "La Violence dans le système de santé". [Inscription via ce lien](#)

Une matinale parentalité à Tours

Le **13 décembre**, de 9h à 11h, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) d'Indre-et-Loire organise une matinale consacrée à la parentalité dans ses locaux au 21 rue de Beaumont - 37000 Tours. Evénement réservé aux professionnels et limité à 30 participants. Inscription obligatoire au 02 47 77 55 51 ou par mail à vieassociatives@udaf37.fr

Sand de l'hôpital Clocheville de Tours (entrée par la Place Jean Meunier). Une deuxième projection aura lieu le mercredi 18 décembre à 14h30 au même endroit. Entrée gratuite mais réservation obligatoire par téléphone (au 02.19.05.19.97), par mail à centrevaldeloire@erhr.fr ou en [cliquant sur ce lien](#).

Webinaire sur les directives anticipées

Le **17 décembre**, de 14h à 15h, l'ERVMA organise un téléstaff sur les directives anticipées, au cours duquel interviendra Thomas Léonard, psychiatre, directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Régional CVL et de Mégane Ladiesse, juriste à l'**ERERC**, au CHU Bretonneau à Tours. [Inscription via ce formulaire](#)

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION

Sophie Schumm, directrice de l'EHPAD Pierre Mondine d'Outarville

Sophie Schumm, 53 ans, est depuis début novembre la nouvelle directrice de l'EHPAD Pierre Mondine d'Outarville (Loiret). Psychologue de formation, spécialisée en neuropsychologie, elle a exercé pendant 18 ans à l'hôpital public, d'abord à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) puis à Charles-Foix (Seine-et-Marne, AP-HP), où elle a mené de la recherche fondamentale et clinique. Désireuse de s'inscrire dans des fonctions stratégiques, opérationnelles et décisionnelles, Sophie Schumm s'est réorientée dans la fonction de directeur d'hôpital. Diplômée de l'EHESP et d'un Master 2 de management de la santé en établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), elle a déjà plusieurs expériences dans le Périgord, à Paris et au Mans. A l'EHPAD



d'Outarville (80 résidents avec un pôle d'activité et de soins adaptés de 14 places), Sophie Schumm entend « engager un dialogue en interne et en externe avec les différents partenaires, repositionner chacun dans ses justes missions, trouver des leviers pour financer les travaux de l'EHPAD à venir avec un plan pluriannuel d'investissement en vue du futur projet architectural. » Son ambition ? « Proposer un outil de travail moderne, sécurisé et aux normes pour en faire un lieu de vie apprécié par les résidents et par le personnel ! »

LA SANTÉ RECRUTE



Chargé de mission Ségur numérique en santé à l'ARS

Conseiller médical à l'ARS

Cadre de santé formateur/trice IF Santé Chartres

Sage-femme à Pithiviers, MSP du Grand Saint Laurent

Médecin généraliste au centre de santé municipal de Saint-Pierre-des-Corps

Medecins généraliste a la MSP de Villefranche sur Cher

Directeur Pôle hébergement permanent - Fondettes

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 51 du 6 décembre 2024

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)